

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE SPORT

NOS ENGAGEMENTS

En signant ce manifeste, l'association :

S N C C (AVIROW CHEN)
SOCIÉTÉ NAUTIQUE CHEN CALVADOS

Nom et prénom du président : GUERARD Jean-Paul

Mail du président : guerard14@gmail.com

Numéro de téléphone du président : 06 09 04 49 22

Nom et prénom du référent Violences de la structure : HAMON Florence

Mail du référent : florence.hamon17@gmail.com

Numéro de téléphone du référent : 06 81 25 17 67 ;

s'engage à respecter l'ensemble des points suivants :

ENGAGEMENTS OBLIGATOIRES

☒ OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES :

- S'assurer, lorsque l'association est employeuse, de la **validité de la carte professionnelle** des éducateurs salariés, et apporter son concours à la démarche d'honorabilité des bénévoles mise en place à l'échelon fédéral et informer de son rôle.
- S'inscrire dans une **démarche active de « signalement »** auprès des instances administratives, judiciaires et fédérales.
- Garantir **l'affichage visible du numéro 119** (Numéro Enfance en danger) et des **dispositifs permettant de recueillir les témoignages, orienter et accompagner** les victimes ou les témoins de violences ou de discrimination dans tous les espaces sportifs recevant des mineurs.

✓ ENGAGEMENTS PÉDAGOGIQUES :

- Désigner une **personne chargée de ce sujet** (membre de l'équipe dirigeante ou d'encadrement afin de garantir le contrôle d'honorabilité du référent) qui veille à la mise en place d'actions d'information, de prévention, de formation.
- Pour cette personne, suivre à minima **1 temps d'information et de sensibilisation** par an (et au plus tard dans les six mois après la signature du manifeste) pour mieux comprendre ce phénomène afin d'agir, orienter, guider et signaler.
- Participer à un **regroupement annuel des signataires** mis en place par le mouvement sportif et l'Etat.
- Organiser, en interne, un **temps de sensibilisation** une fois par an auprès des adhérents, professionnels et bénévoles (diffusion reportage, atelier débat...).

✓ ENGAGEMENT LIÉ À LA COMMUNICATION :

- Relayer l'information liée à la signature du manifeste d'engagement et à sa mise en œuvre auprès des adhérents et professionnels et bénévoles (affichage, diffusion via les réseaux sociaux et le site internet, temps dédiés lors de l'Assemblée Générale, Conseil d'Administration, bulletins d'inscription, Forum des associations...).

ENGAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES

En complément, l'association souhaite s'engager sur des actions complémentaires (cocher les engagements souhaités par votre structure). Ces initiatives visent à promouvoir les efforts déjà déployés ou à venir dans l'association.

ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE STRUCTURATION

- ☐ Formaliser cet axe de prévention dans le **projet associatif**.
- ☒ Mettre en place des règles de vie au sein du **règlement intérieur**, visant ainsi à prévenir et/ou limiter au maximum les risques et les situations propices aux atteintes, agressions ou crimes sexuels (lors des stages, déplacements, au sein des vestiaires adultes/enfants ...).

- ☐ S'inscrire dans une **démarche de libération de la parole**, notamment par la mise en place d'une écoute active par les encadrants et dirigeants, l'installation d'une boîte aux lettres dédiée ou tout autre dispositif facilitant la libération de la parole.
- ☐ **Inform**er les partenaires institutionnels et privés des engagements pris et leur proposer un temps de sensibilisation.
- ☒ Evoquer avec les professionnels de la structure, lors de l'entretien annuel obligatoire, les **pistes pouvant être développées pour améliorer les actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles**.
- ☐ Faire appel à un **jeune volontaire en Service Civique** pour accompagner la structure dans le développement d'actions de prévention.

ACTIONS DE COMMUNICATION

- ☐ **Prendre part et relayer les initiatives régionales et départementales** telles que la semaine digitale #TousConcernésEnNormandie de promotion sur les réseaux sociaux.
- ☒ Mettre à disposition des adhérents **des flyers ou supports de communication sur la thématique**.

ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA SANTÉ

- ☐ Proposer des créneaux de pratique physique adaptée permettant la **reconstruction de victimes de violences**.
- ☐ S'engager plus spécifiquement dans la **prévention des violences auprès des publics vulnérables**, notamment les personnes en situation de handicap.

Mon association souhaite ajouter les engagements suivants :

Signature du Président ou la Présidente de l'association sportive
Date et lieu

Camille 10/12/25